



C'est tout Chaux N°2

Le Conseil Municipal du vendredi 25 septembre 2015

Jean Godard absent excusé donne procuration à Catherine Jachez. Eric Fauchon et François Maillot donnent pouvoir respectivement à Alexandre Ormaux et Frédéric Chapuis. Marie Pascal est notre secrétaire pour cette séance.

1° Reversement du montant du FPIC au bénéfice de la CCPR :

Pour faire simple on touche une subvention et on la reverse intégralement à la CCPR pour le développement du très haut débit...un détail nous ne verserons cette somme que lorsque cette subvention sera reçue ; le vote de cette délibération est unanime :

2015-44 Objet de la délibération : **Reversement du montant du FPIC au bénéfice de la CCPR**

Le maire rappelle que chaque année, il est demandé aux 33 communes de la CCPR de délibérer pour que le montant de leur part du Fonds national de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) soit reversé à la Communauté de Communes. Cette somme permet de financer en partie l'accès et le **développement du Très haut Débit** sur les 33 communes de la CCPR.

Pour cette année, les 33 communes devaient toutes délibérer avant le 30 juin pour se prononcer sur la répartition libre du FPIC au profit de la Communauté. Compte-tenu des délais, un certain nombre de conseils municipaux ne s'est pas réuni avant le 30 juin et n'a pu délibérer.

En conséquence la Communauté de communes ne pourra pas percevoir directement en 2015 la part communale du FPIC représentant 35.793 €

Afin de pouvoir aider la Communauté à financer le Très Haut Débit, le conseil communautaire en date du 14 septembre dernier a délibéré à l'unanimité pour que chaque commune reverse ce qu'elle percevra au titre du FPIC, à la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de reverser à la Communauté de Communes la somme de 1088 € correspondant au montant 2015 du FPIC communal et autorise le maire à émettre le mandat relatif à cette opération.

2° Etude en accessibilité des bâtiments publics:

Toutes les communes sont obligées de mener cette étude, nous choisissons le bureau Véritas pour l'établir ; une conseillère impliquée dans l'entreprise choisie ne prends pas part au vote, le reste du Conseil approuve la délibération suivante :

2015- 45 Objet de la délibération : **Étude en accessibilité des bâtiments publics**

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, le devis établi par Bureau Véritas d'un montant de 1000 €HT pour l'assistance à l'élaboration et au suivi d'Ad'AP concernant les bâtiments communaux (salle des fêtes, salle du Coq sans Tête, Mairie, Atelier jus de fruits, atelier de distillation).

Madame Stéphanie JUPILLE n'a pas participé au vote.

3° Limitation de vitesse à 70 km/h route de Bonnevent:

Nous pouvons délibérer pour limiter la vitesse à 30, 70, 90 km/h mais pas à 60 km/h, seul l'état peut le faire ; en conséquence nous limitons la vitesse route de Bonnevent à 70 km/h, vote unanime qui se traduira par la mise en place d'une signalisation dès que les 3 communes concernées auront délibéré dans le même sens :

2015-46 Objet de la délibération : **Limitation vitesse à 70kms/h Voie Communale 102 dite route de Bonnevent.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de porter la vitesse à 70kms/h sur la voie communale 102 dite route de Bonnevent. Le Conseil municipal autorise le Maire à engager et signer tout document relatif à l'achat et la mise en place de panneaux sur le territoire de sa commune.

4° Choix de l'entreprise pour la porte du local communal :

Nous voulons mettre au chaud notre tracteur communal sous la salle des fêtes ; l'ancien local des Pompiers réaménagé, avec ouverture agrandie va nous le permettre. Pour fermer ce local nous avons à choisir entre un rideau métallique motorisé extérieur et des portes classiques en en sapin 4 vantaux, le choix du conseil est unanime pour la seconde solution pour deux raisons : esthétique (les autres portes sont en bois) et financière (- 1000€) :

2015-47 Objet de la délibération : **Choix de l'entreprise pour la porte du local communal**

Le Maire présente au Conseil Municipal deux devis pour le changement de la porte du local communal.

- Devis de l'entreprise EMI pour un montant de 4593.60 €TTC
- Devis de Régis BOILLOT Artisan Menuisier pour un montant de 3072.00 TTC + option peinture 606.00 €TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir le devis de Régis BOILLOT

Le Conseil municipal autorise le Maire signer tout document relatif à cet achat.

5° Tarifs portions d'affouage:

M. le maire nous donne un certain nombre d'informations sur les restraints budgétaires dans les services de l'ONF, nous sommes actuellement rattachés au triage de Recologne les Rioz...

La vente de bois est exceptionnellement très importante, le droit de retrait s'élève à 30 500€ ! Aux dernières nouvelles, dans un premier temps reportée, la vente a été réalisée pour 35 999 €... nous allons déchanter l'année prochaine (prévisions entre 5 et 10 000€)

Ces ventes nous permettent une estimation de coupe de 1 110 stères de bois pour l'affouage (parcelle 19 : 460 st, parcelle 10 : 650 st) soit environ 11 stères par affouagiste, d'où la délibération unanime suivante :

2015-48 Objet de la délibération : **tarifs des portions d'affouage 2015**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs de la portion d'affouage 2015-2016 comme suit :

- Affouage non façonné environ 11 stères pour la somme de 55 €
- Affouage façonnés et livrés soit :
5 stères pour la somme de 200 €, 10 stères pour la somme de 400 €

6° Avenant de la convention du service de médecine de prévention du centre de gestion:

Cette délibération est prise à la majorité :

2015-49 Objet de la délibération : **Avenant à la convention du service de médecine du travail**

Vu le décret 85-603 ;

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26-1 ;

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale ;

Coupure volontaire, la délibération complète est sur le site

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la majorité :

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'adhésion au service de Médecine de prévention géré par le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône.

7° Devenir de l'ONF :

Le syndicat du personnel des eaux et forêts nous communique un courrier pour se plaindre de l'organisation de l'ONF : contrat d'objectifs et de performances, réduction de 700 emplois, nouvelle taxe de 2€ à l'hectare, certaines tâches, missions, surveillance de la forêt sont abandonnées ; à la majorité nous prenons la délibération suivante :

2015- 50 Objet de la délibération : **Avenir de l'ONF**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal demande à l'Etat de conforter le Régime forestier dont bénéficient les forêts de collectivités de sorte qu'il continue de répondre aux exigences suivantes :

- un caractère national permettant la péréquation entre les territoires
 - un contenu en terme de missions qui garantisse la protection de la forêt et le service public aux usagers, a minima, à leurs niveaux actuels.
- demande à l'Etat de continuer à confier la mise en œuvre du Régime forestier dans les forêts de collectivités à un acteur unique : l'Office National des Forêts dans le cadre de sa mission de service public et ce conformément aux dispositions du Code Forestier. Pour être en capacité de remplir cette mission, l'Office National des Forêts doit voir ses moyens humains augmentés,
- réaffirme son attachement aux missions de service public et d'intérêt général de l'ONF,
- estime que le financement de la gestion forestière relève du rôle de l'Etat,
- estime que la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités, l'augmentation des frais de garderie et de la contribution à l'hectare pénalise doublement les communes rurales,
- estime que le fait pour les communes d'avoir obligation de motiver l'ajournement des coupes forestières avec arbitrage du Préfet de région est une atteinte à leur pouvoir de décision (décret du 16/06/2015) sans qu'elles aient été consultées sur cette mesure.
- Apporte son soutien à la démarche des personnels de l'ONF qui vise à assurer la pérennité d'une gestion forestière de qualité, durable, de proximité, solidaire, assurée par un service public forestier national,

Le conseil municipal, souhaite que ses demandes soient prises en compte par le contrat Etat/ONF/FNCOFOR pour la période 2016-2020, actuellement en cours de négociation

8° Transfert de l'assurance du camion des pompiers de Chaux à la commune:

Par un vote unanime : le camion des pompiers en bon état, va avoir une seconde vie et continuer comme avant mais dans un autre rôle à être au service de notre collectivité :

2015-51 Objet de la délibération : **Transfert de l'assurance du camion de pompiers du syndicat du Chenalot à la commune**

Le camion de pompiers devenu véhicule communal, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le transfert de l'assurance réglée jusqu'alors par le syndicat Intercommunal du Chenalot à la commune.

Il mandate le Maire pour signer le nouveau contrat d'assurance de ce véhicule.

9° Transfert de la ligne téléphonique du local des pompiers de Chaux à la commune:

Le conseil ne souhaite pas reprendre à sa charge cette ligne, nous étudions des solutions beaucoup plus économiques...

10° modifications budgétaires budget assainissement:

Ce point est abandonné, après une étude fouillée des comptes, il s'avère qu'un paiement a été effectué deux fois ; en à peine une semaine le problème est résolu, le conseil est unanime pour encaisser « le trop payé » :

2015-52 Objet de la délibération : Encaissement chèque COMA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le chèque de la société COMA d'un montant de 496.52 €représentant le remboursement de la facture 2015/2900 réglée 2 fois.

11° Régime des astreintes des agents relevant des emplois de la filière technique:

Pour les périodes d'événements climatiques (ex la neige), pour la surveillance du réseau d'eau potable... nous devons signer une nouvelle convention, la loi ayant changé sur ce sujet. Une étude complémentaire sera faite et nous prendrons les décisions ultérieurement.

12°Questions diverses

Une multitude de sujets sont abordés, les échanges sont nombreux et instructifs :

- La commission finance doit se réunir le plus rapidement possible pour réétudier le prêt relais en cours : son montant (de combien on le baisse) et son nouveau taux renégocié.
- Alexandre Ormaux (adjoint) va prochainement signer les documents notaires qui traînent depuis des années (Champs paillard, la Lotière....place de contournement de Rochefort !)
- Suite à des travaux, ERDF devait procéder à de courtes coupures de courant, chez certains habitants pas de courant de 7 h à 12 h !...
- On attend un devis de la société Milleret pour équiper nos lampes de rues et faire des économies d'éclairage, des décisions seront prises prochainement.
- Le Conseil doit se pencher sérieusement sur la taxe d'aménagement, les décisions peuvent avoir une incidence très importante sur la population.
 - La CCPR et son service de ramassage des ordures nous communique sa difficulté à circuler surtout avec des haies qui débordent sur la voie publique : à Rochefort, rue des Pelouses, rue des Cotes....., il faudra se pencher sur ce problème.
 - C'est « Tout Chaux » un petit journal qui s'adresse aux non utilisateurs d'internet et qui vient compléter notre offre pour mieux informer nos concitoyens, le maire se félicite de cette nouvelle offre.
 - Le chantier de l'agrandissement de la porte permettant de mettre à l'abri notre tracteur dans l'ancien local des pompiers va enfin débiter.....le Conseil organise le Chantier.
 - Les travaux au lavoir de la Lotière et place de la Louptière vont reprendre (sous la responsabilité de la CCPR) à bientôt la suite.
 - Une délibération s'impose pour la réalisation du bicouche rue des Foulnières, les travaux seront réalisés pour des questions techniques au printemps :

2015-53 Objet de la délibération : Travaux de voirie rue des Foulnières

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise DTP DEMOULIN FEDY d'un montant de 2330 €HT soit 2796 €TTC pour l'exécution des travaux de voirie dans la rue des Foulnières.

Le Conseil Municipal mandate le maire pour signer tout document relatif à ces travaux.

- Le Conseil se termine tard par un compte rendu d'une réunion à la CCPR.

Jean Godard absent excusé donne procuration à Catherine Jachez.

Ludovic Brenot est notre secrétaire pour cette séance.

1° Renouvellement du bail terrain communal « champ FEUILLET » avec la GAEC la Lotière :

Le maire concerné par cette location donne la parole au premier adjoint , au moment du vote il ne participe pas :

2015- 54 Objet : Renouvellement du bail terrain communal « Le Champ Feuillet » avec le GAEC de la Lotière

Le bail de location accordé au GAEC de la Lotière, représenté par Monsieur Christophe CHAPUIS, concernant le terrain communal « Le Champ Feuillet Section B n° 76 d'une superficie 1 ha 78 a 22ca arrivant à expiration le 31 décembre 2015, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide le renouvellement de ce bail pour une durée de 9 années à compter du 1er janvier 2016 pour se terminer le 31 décembre de l'année 2025. Le montant du loyer s'établira sur la base de 98.95 € indexé sur le prix du fermage. Monsieur Frédéric CHAPUIS n'a pas participé au vote. Monsieur Ludovic BRENOT, 1^{er} adjoint, est chargé d'établir un bail de location.

2° Modifications budgétaires:

Suite aux ventes de terrains à Rochefort et conformément à la ligne décidée par le Conseil l'argent de ces ventes est affecté en partie au Budget Communal et en partie pour diminuer l'emprunt relais qui passe de 160 000€ à 100 000€ (environ) :

2015-55 Objet de la délibération : Modifications budgétaires – budget communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide les modifications budgétaires suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement section investissement		37 000.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.		37 000.00 €
D 21534 : Réseaux d'électrification		9 000.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		9 000.00 €
R 021 : Virement de la section de fonct		37 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.		37 000.00 €
R 1641 : Emprunts en euros	28 000.00 €	
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	28 000.00 €	
R 758 : Prod. divers de gest° courante		37 000.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits gestion courante		37 000.00 €

2015-56 Objet de la délibération : Modifications budgétaires – budget Lotissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide les modifications budgétaires suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6522 : Revers. excédent budget annexe		37 000.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		37 000.00 €
R 7015 : Vente de terrains aménagés	7 112.84 €	
TOTAL R 70 : Produits des services	7 112.84 €	

3° Assiette et destination des coupes 2016:

La commission bois et forêt lors de sa dernière réunion a invité notre nouveau garde ONF. M. Laurent Camus, la gestion de notre forêt est rattachée au triage de Recologne ...les restrictions en personnel sont très fortes à l'ONF, comme nous vous l'avions laissé entendre la portion d'affouage en 2016 sera petite (peu de bois mise en vente) ; l'exploitation des bois d'affouage se fera sous la responsabilité des 3 garants : Christohe Guinchard, Frédéric Chapuis et François Maillot .

2015-57 Objet de la délibération : **Assiette et destination des coupes exercice 2016**

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

A)- Approuve l'assiette des coupes pour l'exercice 2016 dans les parcelles :
20, 21, 5R et 25 de la forêt communale.

B) - Décide

1°) de vendre sur pied, par les soins de l'O.N.F,

- a) En bloc les produits résineux des parcelles : 21
- b) en futaie affouagère les arbres susceptibles de fournir des grumes dans la parcelle N° :20 et 25 selon les critères détaillés au § CI
- c) à la mesure les produits résineux des parcelles

2°) de partager, non façonné, aux affouagistes le bois de chauffage dans les parcelles N° : 20, 25 et 5R aux conditions détaillées au § D, et pour cela en demande la délivrance.
Coupure volontaire (2 pages) la délibération complète est sur le site.

4° Optimisation de l'installation d'éclairage public pour le village :

Nous avons débattu plusieurs mercredi soir sur ce sujet, nos lampes de rues souvent à vapeur de mercure ne peuvent plus être remplacées, leur vente est interdite ; il faut se diriger vers un éclairage peu gourmand ; avec un prix équivalent nous avons opté pour des lampes au sodium peu gourmandes en énergie et réglables en intensité plutôt que l'éclairage à Led (chaque panne entraîne le remplacement total de la carte électronique encore très chère). Les économies d'énergie (40%) rentabiliseront très rapidement cette opération subventionnée à 80%.

2015-58 Objet de la délibération : **Optimisation de l'installation communale d'éclairage public**

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de réaliser des travaux d'optimisation de l'installation communale d'éclairage public sur l'intégralité du territoire communal.

Coupure volontaire (2 pages) la délibération complète longue et très technique est sur le site.

5° ratios d'avancement de grade, création d'un poste permanent d'adjoint

administratif de 1° classe, suppression du poste d'adjoint administratif de 2° classe :

Les décisions sont reportées lors d'un prochain conseil : nous devons étudier l'impact financier de ces décisions en faisant une simulation et comme nous partageons ce poste avec la commune de Perouse ; Monsieur le Maire va prendre contact avec son homologue pour harmoniser les décisions.

6° Subvention à l'association « les Chaux du Coq »:

Le Conseil a choisi de donner une subvention pour les activités culturelles, les animations effectuées par l'association ; le vote est unanime :

2015-59 Objet de la délibération : **Subvention à l'Association « les Chaux du Coq »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'octroyer une subvention, de 900 € à l'Association « les Chaux du Coq », pour leurs animations.

7° Demande de participation financière à la classe de neige:

Suite à une demande individuelle, le Conseil a souhaité se positionner pour l'ensemble des enfants de notre village en prenant une délibération claire et précise (acceptée à la majorité) :

2015- 60 Objet de la délibération : **Règlement des subventions accordées aux élèves de la commune**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité, d'accorder une subvention de 25 € par élève de la commune et par année scolaire avec au minimum une nuitée à la demande des établissements scolaires et ce jusqu'au niveau IV (baccalauréat).

8° Présentation de la liste provisoire d'affouage 2015:

La liste complète est lue à voix haute, ainsi nous avons 98 affouagistes cette année; 3 personnes ont fait le choix de 10 stères, 5 de 5 stères façonnés et livrés.

9° Questions diverses: beaucoup d'information et de sujets abordés :

- Un peu de retard dans ce renouvellement, ce bail devait être renouvelé l'an passé (tacitement reconductible), le Conseil avait souhaité avoir un contact avec le Président de l'ACCA, il n'a pas eu lieu.

2015-61 Objet de la délibération : **Renouvellement du bail de Chasse avec l'ACCA**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le renouvellement pour une période de 6 années de la convention relative à l'apport du droit de chasse dans les bois communaux avec l'Association Communale de Chasse Agréée de Chaux la Lotière. La redevance de base au 01/09/2014 est fixée à 430.48 € et sera indexée sur le prix du fermage.

- La préfecture nous donne le choix soit d'abandonner notre compétence sur le CCAS soit de le garder ; le conseil sans hésitation décide de garder le CCAS sous sa responsabilité : avoir une surveillance, une attention sur les personnes en difficulté et éventuellement les aider est une attribution dont la commune s'honore.
- Régime d'astreinte : les moyens de la Commune sont limités, nous n'avons pas la possibilité de mettre en place un tel régime ; comme les années précédentes la bonne volonté de tous et surtout celle de nos salariés est mise à contribution.
- Le 11 novembre les enfants vont chanter la Marseillaise à 10h30.
- Le Conseil municipal de Bonnevent a décidé (9 voix) de limiter la vitesse à 70 sur la route de Bonnevent ; il n'y a plus qu'un village qui doit délibérer, nous pourrons ensuite mettre les panneaux sur cette route. Rappelons que cette année nous avons consacré beaucoup d'attention sur cette voie : travaux de renforcement des abords pour permettre un passage aisé pour le car scolaire, matérialisation au sol d'une voie piétonne (ligne blanche à droite de la route en sortant de Chaux en direction de Rochefort).
- Compte rendu de la réunion des pompiers à Boulton : arrêt de la ligne téléphonique, de l'assurance du camion de Chaux (repris par la commune), achats de vêtements ...la présidence ne bouge pas, elle reste au représentant de Chaux.

- La mise en conformité de l'accessibilité des personnes handicapées aux bâtiments publics : nous avons lancé une étude (obligatoire) sur la mise en conformité des bâtiments communaux et déjà quelques éléments : porte d'entrée de la mairie non conforme, accès au secrétariat, WC non conforme... ; bibliothèque à l'étage (ascenseur!)... De plus amples renseignements nous seront fournis ultérieurement mais on peut déjà dire que certaines décisions généreuses et justes ont des conséquences financières énormes pour une petite collectivité.
- Attention : **un plan local d'urbanisme intercommunal est en cours** la compétence des cartes communales a été reprise par la CCPR...en concertation avec les communes (64 réunions projetées, puis 12 mais pour le moment rien !) la CCPR a mis à notre disposition un dossier au secrétariatsi vous avez quelque chose à dire signalez-le avant que les décisions ne soient prises !

Et en image :



Sécurisation par marquage au sol de la route de Bonnevent

Si l'attention reste de rigueur, ce marquage devrait inciter les automobilistes à ralentir....



La porte avec une ouverture beaucoup plus grande va permettre le passage à notre tracteur, une mise à l'abri d'une bonne partie de notre matériel.

La porte en bois est en cours de fabrication.

Chantier terminé à la fontaine de La Lotière ! En première page la fontaine de La Lotière



Dès que l'herbe poussera un bel endroit de promenade et de rencontre sur cette place de la Louptière...faites attention à votre tête, dans la fontaine les poutres sont très basses...espérons que la qualité des travaux (vu le montant) va s'inscrire dans la durée

Bonne fin d'année à tous ...début 2016 le n°3 ! Soyez patients !

Si vous avez des idées nouvelles, originales... elles seront les bienvenues.

Vous avez lu ou vu notre journal et vous souhaitez le recevoir, facile : inscrivez-vous en mairie
A bientôt